|  |  |
| --- | --- |
| **Affaire : SAS LA VIEILLE PIE** | **A :** **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**1 quai de la Corse75004 PARISPARIS, le 21 novembre 2022 |

**Vos Réf. :**  CEP-TC – RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE A L’EXECUTION DU PLAN

 2ème exercice

Monsieur le Greffier en Chef,

Par Jugement en date du 15 janvier 2021, le Tribunal de Commerce de PARIS a arrêté le plan de Redressement de la société LA VIEILLE PIE et m’a désigné en qualité de Commissaire à l’Exécution du plan.

Je vous prie de trouver, ci-joint, mon rapport annuel prévu à l’article R 626-43 du Code de Commerce sur l’exécution des engagements du débiteur, au titre du 2ème exercice.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Greffier en Chef, l’expression de mes meilleures salutations.

**Maître Charles GORINS**